**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Marie Françoise LELEU, Mme Aurélie DELCURE, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Vanessa FRERE, Mr. Florian DECOURT, , Mr Valentin FLORIN.

Absentes excusées : Mr Lucien MONARD (pouvoir à Mme Vanessa FRERE)

Mme Valérie UYTTERSPROT

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 10

1. **APPPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 JUIN 2024**

*Approuvé à l’unanimité*

1. **DELIBERATION SE 60**

Depuis 2002, l’ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public…).

Avec la suppression progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) depuis 2015, c’est désormais une obligation pour les collectivités :

- pour tous les sites gaz

- pour tous les sites électricité > 36 kVA (C4 Jaune et C3-C2 Vert),

- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites gaz ≤ 30 MWh/an,

- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites électricité ≤ 36 kVA pour les collectivités ayant 10 salariés ou plus (ETP), ou un bilan annuel > 2 M°€,

Conformément à ses statuts, le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l’ouverture des marchés d’électricité et de gaz et dans l’optique de poursuivre l’optimisation de la commande publique, le Comité Syndical, réuni le 28 février 2024, a confirmé la constitution d’un groupement d’achat d’énergies et validé la convention constitutive correspondante (en annexe de la présente délibération).

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat d’Energie de l’Oise. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l’organisation de l’ensemble des opérations de sélection d’un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l’article 2 de la convention constitutive.

En matière d’accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l’accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s’assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat d’Energie de l’Oise, coordonnateur du groupement

La convention constitutive a une durée illimitée.

Il est précisé qu’une entité, dont l’échéance des contrats serait postérieure au début de fourniture des marchés coordonnés par le SE60, doit, si elle souhaite bénéficier des conditions tarifaires obtenues par le groupement, y adhérer dès à présent. Par contre, ses sites ne seront intégrés qu’à l’issue des contrats en cours.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune de CHEPOIX et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d’adhérer au groupement de commandes du SE60

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération. Elle devra être confirmée et pourra être ajustée juste en amont de la publication des marchés subséquents.

**Le Conseil municipal de la Commune de CHEPOIX (Oise)**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l’Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’énergies et des services associés coordonné par le Syndicat d’Energie de l’Oise

Après en avoir délibéré, décide de l’adhésion au groupement d’achat d’énergies coordonné par le SE60 pour l’’acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance >36kVa) et services associés

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’achat d’énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

- autorise le Maire de la Commune de CHEPOIX (Oise), Jacques TAVEAU à signer la convention constitutive du groupement,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de CHEPOIX (Oise) et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- prévoit dans son budget de s’acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive,

- donne mandat au Syndicat d’Energie de l’Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l’ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d’énergies.

*Approuvé à l’unanimité*

*D’inscrire cette délibération.*

1. **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

Une demande de subvention auprès de la Région, pour les arrêts de bus, est à faire.

Pour information les zébras ont été repeints ainsi que les poteaux.

*Approuvé à l’unanimité*

1. **FRANCE RURALITE REVITALISATION**

La Commune de CHEPOIX a été classée par la Préfète pour aider les entreprises à s’implanter en qualité d’auto-entrepreneur, cette aide est financière.

1. **MARCHE FERMIER ET ARTISANAL DU DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024**

L’installation des tables à l’intérieur de la Salle des Fêtes sera faite samedi matin à partir de 9 heures.

Les barnums seront montés le dimanche matin pour les stands extérieurs.

Un café et croissant seront offerts aux exposants du marché.

La buvette sera ouverte juste pendant le temps du midi, des micro-ondes seront à la disposition des visiteurs.

Une tombola sera également organisée avec tirage au sort pour un panier garni.

Prévoir un arrêté de circulation pour le dimanche de 8 heures à 19 heures.

Malgré plusieurs appels téléphoniques, il n’y aura pas de marchand de fruits et légumes.

Le rangement est programmé à partir de 17 heures.

1. **JOURNEE HALLOWEEN DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024**

Valérie UYTTERSPROT propose un après-midi récréatif qui commencera par un maquillage à la Salle des Fêtes de 14 heures à 15 heures, suivi d’un goûter.

Le défilé est prévu à partir de 16 heures dans quelques rues du village accompagné d’un service de sécurité : Guy, Claude, Florian et Jacques. (l’ensemble des personnes du cortège devront être équipés de gilets réfléchissants). Les enfants s’arrêteront devant les portes des habitants ayant apposés une affiche sur leur boite aux lettres afin de recueillir des friandises (cette affiche sera distribuée quelques jours auparavant).

Prévoir un arrêté de circulation de 16 heures à 19 heures.

1. **CEREMONIE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2024**

La cérémonie du lundi 11 novembre aura lieu à 10 heures 30, rendez-vous aux Monuments aux Morts.

Prévenir et inviter les enseignants et les enfants des Ecoles pour cet évènement.

La remise des prix aux diplômés de l’année 2024 est prévue lors des vœux du Maire, se faire connaître auprès de la Mairie avant le 1er décembre 2024 en apportant une copie du diplôme obtenu : CAP, BEP, BAC et BTS.

1. **BEAUJOLAIS NOUVEAU**

Aucun évènement cette année.

1. **NOËL 2024**

La distribution des Jouets pour les enfants ainsi que le colis des aînés aura lieu le dimanche 15 décembre sur la place à partir de 15 heures, il sera proposé un goûter accompagné de chocolat chaud et vin chaud avec un peu de magie de NOËL…….

1. **VŒUX DU MAIRE**

Les vœux du Maire sont programmés le samedi 4 janvier à 10 heures à la Salle des Fêtes de la Commune avec remise des prix aux diplômés de l’année 2024.

1. **REUNION DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

La Préfère de l’Oise nous demande de faire une réunion publique le mercredi 13 novembre après 18 heures 30, pour évoquer les aménagements souhaités par les habitants dans la Commune de CHEPOIX. Des flyers seront distribués pour avertir la population de ce rendez-vous.

1. **QUESTIONS DIVERSES**

* Marie-Françoise LELEU a eu le rapport sur les éoliennes qui donne un avis favorable suite à l’enquête publique.
* Caméras de surveillance : le dossier est toujours en cours, en attente d’une partie des subventions.
* Recensement : la subvention a été versée et le montant est donné en fonction du nombre d’habitants.
* Caroline DEFFONTAINES informe que les arbres à WARMAISE sont hauts et qu’ils touchent des fils.
* Visite des serres chez Caroline DEFFONTAINES à CHEPOIX par les enfants de l’Ecole de CHEPOIX, qui ont fait une première sortie en septembre 2024 et une seconde est en octobre 2024.
* Prochain film au ciné rural le mardi 5 Novembre : « Les Fêlés » à 19 heures 30.
* Le ramassage des sapins aura lieu la semaine du 13 janvier au 19 janvier 2025.
* Mélanie VINCENT nous indique que les chiens de Monsieur VANDAMME sont souvent dehors en pleine nuit ou même le matin, Jacques TAVEAU répond qu’il a déjà averti par 2 fois ce propriétaire.
* Renouvellement des tapis de fleurs avant la cérémonie du 11 novembre.

*Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 4 décembre à 18h30.*

Fin de la séance 21h00.

|  |  |
| --- | --- |
| SIGNATURES | |
| La Secrétaire de Séance  Mme Vanessa FRERE | Le Maire,  Jacques TAVEAU |